

<p>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p>Lundi 4 Juillet 2022</p>	<p>DATE DE CONVOCATION : 24 Juin 2022 DATE D’AFFICHAGE : 27 Juin 2022</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 11 Nombre de Conseillers votants : 15</p>
---	--

L’an deux mil vingt-deux, le lundi 4 Juillet, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Yves LEBEAUPIN), Maire.

Présents : Monsieur Thierry GUYON (ayant pouvoir de voter au nom de Madame Delphine JOFFRAUD), Madame Chantal LEYE (ayant pouvoir de voter au nom de Madame Aurélie BESLAND-RIALLAND), Monsieur Rémy CHATTON (ayant pouvoir de voter au nom de Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE), adjoints et Monsieur Yves LINGER, Madame Monique TATTEVIN, Messieurs Gilles CHASSIER, Nicolas CITEAU, Madame Bernadette BROSSEAU et Messieurs Philippe LEGENDRE et Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

Absents excusés : Messieurs Éric ROULIER et Yves LEBEAUPIN, Mesdames Catherine FOUCAULT, Aurélie RIALANT-BESLAND et Estelle HERVY, Madame Delphine JOFFRAUD, Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE, Madame Caroline THOBIE.

Pouvoirs :

Monsieur Yves LEBEAUPIN a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BERNARD
Madame Aurélie BESLAND-RIALLAND a donné pouvoir à Madame Chantal LEYE
Madame Delphine JOFFRAUD a donné pouvoir à Monsieur Thierry GUYON
Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE a donné pouvoir à Monsieur Rémy CHATTON

Madame Chantal LEYE a été élue secrétaire de séance.

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE FONCTIONNAIRES
ENTRE LES COMMUNES DE PIRIAC SUR MER ET DE MESQUER**

Par délibération de juillet 2021, la commune de Mesquer avait approuvé la mise à disposition de fonctionnaires de police avec la commune de Piriac-sur-Mer.

Cette convention permettait, pour faire face aux recrudescences des demandes d’intervention du policier municipal dans les domaines de sécurité, de salubrité et de tranquillité publique, à la gestion des absences de l’agent (congés), et à la nécessité d’une présence policière sur de nombreuses animations estivales, d’avoir toujours une personne de disponible.

Cette convention a été signée pour une durée d’un an. Au vu du bilan positif de cette collaboration, il est proposé de renouveler cette convention en y mettant comme terme, la fin du mandat électif actuel.

Pièce jointe : Convention de mise à disposition de fonctionnaires

Le conseil municipal vote à l’unanimité le renouvellement de la convention de mise à disposition de fonctionnaires entre les communes de Piriac-Sur-Mer et Mesquer jointe à la présente délibération.

Reçu au contrôle de légalité
le 05/07/2022
Publié ou notifié
le 05/07/2022
Le Maire,

Jean-Pierre BERNARD
Maire

